

**C A B I N E T**

**PROJET WARCIP - TOGO  
WEST AFRICAN REGIONAL COMMUNICATION INFRASTRUCTURE PROGRAM**

-----  
**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET**  
**(SERVICES DE CONSULTANT - SELECTION D'UNE FIRME/CABINET)**

-----  
**SERVICE D'ASSISTANCE POUR LA REALISATION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DU « CARRIER HOTEL » ET DU POINT D'ÉCHANGE INTERNET (IXP)**

Financement : Crédit N° 52530-TG

AMI N° 0011-2016/MPEN/CAB/PRMP/WARCIP

du 25 Juillet 2016

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalant à US\$ Trente millions (30 000 000) pour financer le Programme Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communication (traduction anglaise : West African Regional Communication Program ou WARCIP) dénommé WARCIP - TOGO, et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du « Carrier Hotel » et du Point d'Échange Internet (IXP).

Le « carrier hotel » est un centre de colocation regroupant des entreprises de télécommunications permettant l'échange de trafic et la vente de services associés tels que entre autres l'hébergement de serveurs, l'hébergement d'équipements télécoms, les services de cloud computing L'IXP ou Internet eXchange Point est une infrastructure physique qui permet aux acteurs interconnectés de s'échanger du trafic Internet local grâce à des accords mutuels dits de "peering".

2. Les services attendus du cabinet consisteront entre autres à assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures. A cet effet, le consultant est chargé de :
  - mettre à disposition un chef de projet pour la coordination de l'ensemble des opérations ;
  - élaborer les procédures de suivi et de contrôle de la réalisation de l'ensemble des infrastructures ;
  - implémenter et exploiter un logiciel de gestion du projet ;
  - assurer le suivi de réalisation et la réception de l'infrastructure ;
  - Vérifier que les travaux réalisés sont conformes aux contrats conclus avec les prestataires ainsi qu'avec les cahiers des charges préalablement émis ;
  - Mettre en place une démarche d'assurance qualité ;
  - superviser l'installation, la configuration et l'intégration des différents équipements dans le local du « carrier hotel »/IXP conformément aux procédures établies et aux règles de sécurité ;
  - suivre et rendre compte de la progression des travaux et s'assurer que l'installation des équipements du « carrier hotel »/IXP se fasse conformément aux clauses techniques du contrat de fourniture ;

- encadrer et former l'équipe d'ingénieurs et de techniciens locaux devant prendre en main l'exploitation des installations ;
- s'assurer que les factures présentées pour paiement par l'entreprise correspondent aux travaux livrés et sont conformes aux services et spécifications requis par le projet ;
- assister l'unité de coordination du projet (UCP) dans la résolution de tout litige résultant du contrat et qui surviendrait au cours de son exécution ;
- assistance pour l'organisation de l'exploitation et de la maintenance des installations.

Il convient de rappeler que les études techniques, l'élaboration des spécifications techniques, la rédaction des cahiers de charges, la conception architecturale et technique du « Carrier Hotel » et de l'IXP et l'élaboration du dossier d'appel d'offres ont été confiés à un consortium. Le choix s'est porté sur la construction d'un Data Center Tier III avec une surface utile de 500 m<sup>2</sup>. Les résultats de ces études sont disponibles auprès du maître d'ouvrage. Il est demandé au cabinet une appropriation de ces résultats avant de mener la mission de maîtrise d'œuvre proprement dite. En particulier, la maîtrise du contexte, des enjeux ainsi que du contenu technique des cahiers des charges sera un prérequis important au succès de cette mission d'assistance

3. Le cabinet /consortium devra justifier d'expériences en réalisation d'études similaires et disposer d'une équipe multidisciplinaire ayant une expérience avérée dans le domaine.
4. Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique, invite les Consultants (Cabinets, Firmes) éligibles à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et d'expériences pertinentes pour exécuter ces services.

Les critères de sélections sont les suivants :

N°	Critères	Points
1	Nombre d'années d'expérience dans la surveillance et le contrôle des travaux similaires	10 points
2	Expériences pour des projets similaires dans les pays étrangers et en Afrique au cours des dix (10) dernières années	60 points
3	Dispose d'au moins trois (03) Compétences et connaissances significatives sur les domaines suivantes : Connectivité SI, Green IT, Economie d'Énergie	10 points
4	Expériences de projet Clé en main	20 points

Les consultants devront joindre à leur manifestation les documents additionnels suivants :

Pour les sociétés communautaires relevant de l'espace UEMOA

1. Carte d'opérateur économique en cours de validité ou toute autre pièce équivalente
2. Attestation de la caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de (03) mois
3. Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois
4. Attestation de l'Inspection de Travail et des Lois sociales (ITLS) datant de moins de Trois mois
5. Original du Quitus Fiscal datant de moins de (03) trois mois
6. Extrait de registre de commerce et crédit mobilier
7. Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation

Pour les sociétés étrangères

1. Extrait de registre de commerce et crédit mobilier

2. Attestation de non faillite datant moins de trois (03) mois
3. Attestation de paiement de la taxe parafiscale sur les marchés antérieurs à compter de septembre 2011 pour des sociétés qui ont une fois presté au Togo.

N.B. A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées

5. Le marché sera attribué suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de la Banque Mondiale ci-dessous référencées. Une liste restreinte de six (6) consultants sera constituée et ils seront tous invités à déposer leurs offres techniques et financières.
6. L'attention des Consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011* (« Directives de Consultants ») qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.
7. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes ou d'un Accord de sous-traitance en vue d'un renforcement de leurs qualifications.
8. La durée de la mission est estimée à (18) mois; la période prévisionnelle d'exécution de la mission est de Mai / Juin 2017 après la sélection par appel d'offres international des entreprises devant réaliser les travaux.
9. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par e-mail à [kodzo.tsogbe@postel.gouv.tg](mailto:kodzo.tsogbe@postel.gouv.tg) / [kodzo.tsogbe@numerique.gouv.tg](mailto:kodzo.tsogbe@numerique.gouv.tg) de lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heures locales) avec copie à [warcip@postel.gouv.tg](mailto:warcip@postel.gouv.tg).
10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être fournies en quatre (04) exemplaires dont un original. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention :

**« WARCIP-Togo - Sélection d'un Consultant pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du « Carrier Hotel » et du Point d'Echange Internet (IXP) : A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis».**

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne ou par courrier à l'adresse ci-après, au plus tard **le 08 septembre 2016 à 10 heures précises, heure locale.**

**Ministère des Postes et Economie Numérique**  
 A l'attention du Coordonnateur du WARCIP  
 Secrétariat WARCIP - Porte 220  
 Avenue Abdoulaye FADIGA – En face de la BCEAO  
 Siège du projet WARCIP  
 Téléphone : (228) 22 20 91 95

12. La séance d'ouverture des plis aura lieu à l'adresse ci-après, **le 08 septembre 2016 à 10 heures 30 précises, heure locale.**

**Ministère des Postes et Economie Numérique**  
A l'attention du Coordonnateur du WARCIP  
Avenue Abdoulaye FADIGA – En face de la BCEAO  
Téléphone : (228) 22 20 91 95  
Siège du projet WARCIP

**N.B : (1) Seuls les consultants figurants sur la liste restreinte seront consultés.**

**Cina LAWSON**